



anneau bleu



Abri



Aire de pique-nique



Point de vue
Table
d'orientation

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

Circuit du Val des Nonnes Itinéraire d'intérêt départemental



15 km - 3h45

Itinéraire pédestre



Départ principal
Pagny-Derrière-Barine
Rue des acacias



Contact : Association Intercommunale des Sentiers de la Linotte - jp.rosaie@orange.fr

<http://meurthe-et-moselle.fr/action/s/transition-ecologique/randonnee>

